

Chaud-froid : anticiper le besoin de réseaux



ALE Montpellier

Fiche enjeu - Animation Bois Energie - Secteur Nord Haute-Garonne - Contact : Claire Ruscassie (Solagro)

Pendant longtemps, les locataires ont seuls fait les frais de logements « passoires », mal isolés ou encore d'appareils de chauffage peu chers à l'investissement - type convecteurs électriques - mais excessivement coûteux à l'usage.

Le réseau de chaleur permet, en partie, de tourner la page de ces pratiques, tout en accélérant le passage pour des raisons climatiques et d'indépendance énergétique - à l'heure des énergies renouvelables.

Possiblement alimenté par toutes sources d'énergie (gaz naturel, chaleur récupérée sur les incinérateurs mais aussi biomasse), le réseau de chaleur est un outil de mutualisation des investissements et de stabilisation des factures des ménages.

La réhabilitation ou la création d'un nouvel équipement public (piscine, lycée, collège, maison pour personnes âgées) met les maîtres d'ouvrages sur la piste du réseau de chaleur, susceptible d'être alimenté au bois.

Parfois, la question se pose trop tardivement : l'urbanisation ne permet pas ou plus la concrétisation d'un réseau, tantôt pour des raisons économiques, tantôt pour des raisons techniques.

Pour conforter la rentabilité économique des réseaux (quelle que soit leur source d'énergie), les SCOTs et les PLUs peuvent définir dans les secteurs d'urbanisation prioritaires :

- Une « densité » minimale de logements.
- L'implantation des établissements publics ou collectifs « gros consommateurs de chaleur » et donc les réseaux.
- Des espaces réservés pour accueillir les équipements (chaufferies, silos et sous-stations).

La procédure de classement :

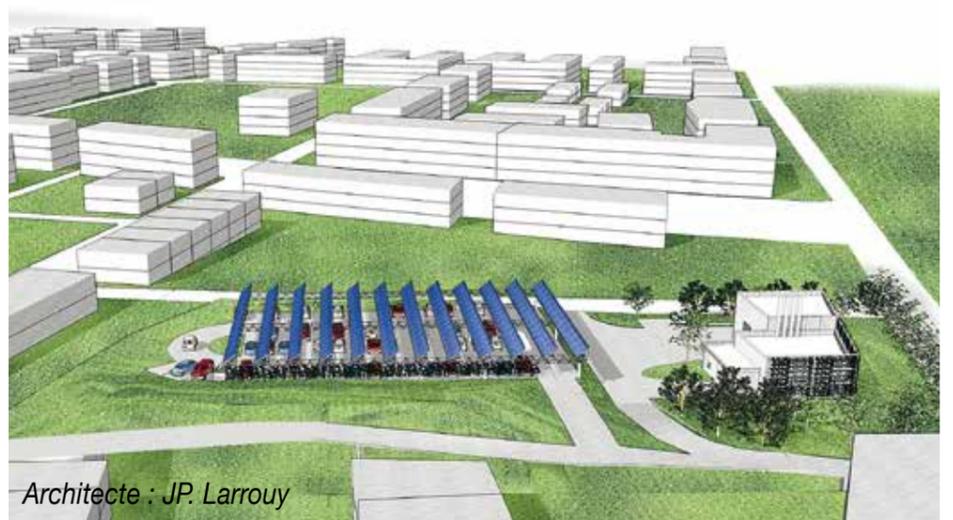
Si leurs réseaux sont alimentés au moins à 50 % par des énergies renouvelables ou fatales (bois, biogaz, chaleur d'incinération), les collectivités peuvent en demander le classement.

Cette procédure :

- Oblige les constructions du secteur concerné à raccorder les logements, ce qui en consolide la rentabilité;
- Sécurise les usagers raccordés. Le classement vérifie l'équilibre économique et financier de l'opération et donne de la lisibilité sur le prix qui sera facturé aux usagers, dans la durée.

Les points forts des réseaux :

- La mutualisation des investissements : canalisation, sous-stations de distribution dans les logements, compteurs ;
- Une maîtrise des charges de fonctionnement ;
- Une économie de matières premières de plus en plus chères : une chaufferie collective peut remplacer plusieurs centaines d'appareils individuels ;
- Aucune incidence sur l'esthétique urbaine.



Architecte : JP. Larrouy

Réseau de chaleur de l'écoquartier Vidailhan à Balma (31)

Document réalisé avec le soutien de :